PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 20/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

PAC35 – Constitution de société

Référence : L010728

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 10 juin 2022 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

igam
EXPERTISE COMPTABLE

Avis de constitution Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 31 mars 2022, à Saint-Malo. Dénomination : **PAC35**. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : La réalisation de toutes opérations et prestations de services au profit des filiales ou entreprises en matière d'ingénierie administrative, de gestion technique, commerciale ainsi que toutes prestations de services liées à la finance et à la gestion financière de ces entreprises. La prise de participations directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles, notamment par voie de création de toutes sociétés nouvelles, d'apport, de commandites, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'associations en participation ou autrement ; L'activité de société de portefeuille, l'acquisition et la gestion des participations de la société, l'activité de holding financière, l'activité de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion au profit de ses filiales ou de tiers ; L'acquisition de tous biens immobiliers en pleine propriété ou en démembrement de propriété ; La gestion, notamment par location, de tous biens immobiliers ; L'acquisition par voie d'achat de souscription, ou d'apport, la propriété, la cession et plus largement la gestion, l'administration de valeurs mobilières ou tout autre forme de placement, géré individuellement ou collectivement, tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des valeurs mobilières en question. Les valeurs mobilières visées ci-dessus sont notamment et sans que cette liste soit limitative, les titres côtés ou non en bourse, les obligations, les

titres de créances négociables, les bons du trésor, les titres d'OPCVM (FCP ou SICAV) ; Toutes les opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 220.000 euros divisé en 220.000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Siège social : 65, Boulevard Jules Verger – 35800 Dinard. La société sera immatriculée au RCS de Saint Malo. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. A été nommé : Président : Monsieur Uriac TOULOUSE 65, Boulevard Jules Verger 35800 Dinard. Pour avis. La Présidence

Consulter cette annonce en ligne